

D22 120

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 20 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27

Présents: Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Alain LABAT, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Patrick RACHAS.

Excusés ayant remis pouvoir : Jérôme JARDIN pour Séverine DEJOUX ; Kamal DJEMAA pour Yves ARTETA ; Nicole MESSEGUE pour Isabelle BOGAS ; Claire AZEMA pour Véronique CHIAVAZZA ; Christophe BRUNETTON pour Gisèle COIN.

Absent excusé:

Absente: Nelly NAVARRO TACHON

A été nommée secrétaire : Véronique CHIAVAZZA

Objet: Subventions aux associations – 2e tranche

Rapporteur: Yves ARTETA Auteur: Matthias BETZER

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- M. Vincent ALAMERCERY et Mme Isabelle BOGAS ne prenant pas part au vote en raison des fonctions exécutives exercées au sein des associations bénéficiaires de la présente délibération,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 21 février relative au Budget Primitif 2022,
- VU la délibération du 29 avril relative aux subventions aux associations,
- VU le Budget Primitif 2022,

- DECIDE

- **D'attribuer** des subventions en faveur des projets des associations et des subventions pour le fonctionnement des associations MJC de Neuville-sur-Saône et NewFit Danse, ainsi qu'il suit :

Téléphone: 0472087000

Associations sportives			
Nom de l'association	Subvention 2022	Subvention 2021	Délibération du 29 avril 2022
NewFit Danse	1 500 €	- €	- €
TOTAL Sport		- €	- €
Associations culturelles et de loisirs			
Nom de l'association	Subvention 2022	Subvention 2021	Délibération du 29 avril 2022
MJC	8 000 €	209 000 €	183 000 €
TOTAL Culture & Loisirs	8 000 €	209 000 €	
TOTAL subventions 2022 (délibérations 29 avril et 22 octobre)	515 689 €		
Aides aux projets			
Action/Association			Subvention 2022
Animation 8 décembre & spectacle familles/ MJC			14 000 €
Saucona Raid / Gones Raideurs			5 000 €
Maison du Père Noël / Théâtre des Bords du Saône			5 000 €
"Une pose sur la route" Proiet artistique intergénerationnel / Yog'Arte			2 500 €
Animations du jardin éphémère / Centre Neuville			700 €
TOTAL Animation			27 200 €

- **De préciser** que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à ordonnancer les subventions sur les bases définies cidessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 27 octobre 2022 **Le Maire**, **Eric BELLOT.**



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 03/11/2022
- Publication par voie électronique le 04/11/2022

